

Compte rendu de la visio CNS/GT

Plan de déconfinement

Le 12 mai 2020

Assistent : A. JEAN (Président), N. MOUTON-LEVREAY (Vice-Présidente du Pôle Sport Education), P. CHEVALIER (DTN), I. CHUSSEAU (DTNA du Pôle Sport Education), J. ARRETEAU (UFOLEP Nationale), C. BOURGET (UFOLEP Nationale), I. MATTHEY (UFOLEP Nationale), H. PELLETIER (CNVS), I. JACQUET, C. PERDRIX (UFOLEP 91)

Elu.e. du Comité Directeur National : C. BERRIT SAUVAGE, JL. BORGNI, A. BOUGEARD, T. BROYDE, E. DELAMOYE, B. DOUILLARD, G. LAVY, D. ROUX, JC SABLE, G. TICHIT

CNS & GT présent.e.s : Activités Aquatiques, Aikido, Auto, Activités Cyclistes, Badminton, Boules Lyonnaises, Football, Gymnastique, Moto, Pétanque, Oshukai, Trampoline, Tennis, Tennis de Table, Tir Sportif, Tir à l'Arc, Volley Ball

Personnes en téléphonie : Auto, Cheerleading

Excusé.e : D. HEAULME (Auto), M. ROIG (Elue du CDN), C. VIET (Athlétisme), M. PONSERO (Activités de la neige).

Ouverture par Arnaud Jean : 43 personnes présentes, remerciements

RETOUR SUR LA MISE EN PLACE DU CONFINEMENT

- Saison sportive gâchée pour l'ensemble de nos activités sportives, mais pour le bien de toutes et tous.
- Organisation obligatoire pour définir le maintien ou non des épreuves nationales, remerciement à Isabelle JACQUET et Isabelle CHUSSEAU les élu.e. s réfèrent.e. s, pour la tenue des visios avec l'ensemble des CNS.
- Organisation de visio avec l'ensemble des CNS, GT.
- Maintien du lien par nos CNS et GT avec nos CTD/CTR, associations, correspondant. e : Mail, Visio, publication Facebook.
- Travail par les CNS et GT : sur le PNF (MM) et outil de communication (IM et TP)
- Remerciement pour le travail effectué.

MISE EN PLACE DU DECONFINEMENT PAS A PAS

Suite à la sortie des divers guides, lundi 11 mai, il était important pour le CDN que nous puissions échanger avec l'ensemble des CNS et GT, sur la mise en place du déconfinement.

Il est important de rappeler les propos de la Ministre sur la **prudence à relancer l'activité physique et de respecter les consignes**, afin de ne pas voir une reprise de la pandémie.

Le rôle des CNS et GT, COPIL est donc essentiel pour la mise en place de cette première phase (11 mai au 2 juin), pour inciter nos instances territoriales à respecter les consignes (CTD/CSR, associations et correspondant.e.s).

Certaines activités ont travaillé sur des consignes sanitaires particulières, notamment pour les activités qui n'ont pas de fédération délégataire (ex : sarbacane).

Le CDN invite les activités qui le souhaite à travailler sur des précautions sanitaires qui viendraient **en complément** des règles éditées dans le guide reprise des APS (Guides établis en concertation avec les Fédérations délégataires).

Echanges dans le Chat :

1. Jean-Louis BORGNI : Indique que les activités aquatiques ne doivent pas être intégrées dans les activités nautiques. Les activités aquatiques se pratiquent en intérieur donc elles ne sont pas concernées par la phase 1 de la reprise, seule la pratique en eau vive est possible, sous respect des gestes sanitaires.
Catherine SCHNEIDER : les guides sont clairs à ce sujet.
2. André COUPLET : la validité des Certificats médicaux est-elle toujours la même ?
Pierre CHEVALIER : confirme que cela ne change rien, il est juste conseillé aux personnes qui auraient été malades ou en contact avec le virus, celles qui n'ont pas eu d'activité sportive pendant deux mois, de prendre un avis médical.
3. Daniel PITOUX-MASSON : Quel sera le délai de validation des fiches sanitaires éditées par les CNS ?
4. Arnaud JEAN : Très rapide, quelques heures
5. Daniel PITOUX-MASSON : Qui diffuse les informations ?
6. Pierre CHEVALIER : après la validation par l'échelon national, deux canaux de communication seront mis en place.

Pour les CTD/CTR, correspondant.e.s : les CNS car les listings sont à jour.

Pour les comités : L'échelon national afin de les informer et aussi pour qu'ils puissent informer les associations ayant uniquement une pratique loisir.

Par le national auprès des associations, des comités, CTD, qui dans la mesure de leurs possibilités doublera l'information, des CNS envers leurs responsables techniques.

Diffusion large. Se préserver des recours, nécessité d'agir en respectant les règles mises en place.

1. Antonio BARBAS : Peut-on pratiquer son activité en extérieur en respectant les consignes sanitaires ? Qu'en est-il dans ce cas de la couverture assurantielle. ?

Pierre CHEVALIER : Une demande sera faite à l'APAC, un retour sera fait à l'ensemble des CNS/GT. Une demande sera faite pour qu'une communication par l'APAC soit faite : Com'APAC.

Alain PECHIN : Le tennis de table peut être pratiqué en extérieur. Quelles autorisations ?

Pierre Yves DELAMARRE : reprise difficile d'ici le 2 juin, asso pas prêtes. Rester prudent, être force de propositions, tout en respectant le cadre.

Catherine SCHNEIDER installations fermées selon avis du maire.

Elisabeth DELAMOYE Natation en eau libre possible ;

Bruno DOUILLARD précise que les activités non autorisées, ont des alternatives à la pratique que l'on peut suivre. L'assurance fonctionne si l'activité reste dans le champ déclaré. L'assurance du licencié fonctionne 24H/24 en pratique individuelle.

Pierre CHEVALIER assure que toutes ces questions seront posées au CA de l'APAC, pour des réponses explicites et formalisées.

Remerciements d'Arnaud JEAN et rappel sur les opportunités de travail du PNF de chacun, de la création de newsletters, suite aux sollicitations d'Isabelle MATTHEY et Thomas POURAGEAUD,